

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LE FAUX BONUS D'IDÉES HOMME

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le Réseau Anti-Arnaques.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial reçoit encore quelques catalogues papier de la vente à distance. Aujourd'hui il a reçu un courrier du service relation clientèle **d'IDÉES HOMME**, l'une des enseignes du groupe **DOMOTI** à Lille.

Il apprend avec bonheur que :

« Le comité d'attribution s'est réuni, comme chaque année, pour établir le classement fidélité de nos meilleurs clients. Et c'est officiel, vous passez bien au niveau supérieur ! Toute l'équipe se réjouit de ce très bon résultat et vous imaginez bien qu'il s'accompagne d'avantages à la hauteur de votre nouveau statut. »

Martial ne se souvient pas avoir acheté des produits dans ce catalogue en 2025 mais il note avec intérêt qu'une « prime de fin d'année » de 18,49 € à valoir sur une prochaine commande lui a été attribuée, sous réserve de l'utiliser avant le 21 février 2026.

Hélas, après lecture du bon de commande, **Martial** déchante : le bonus est utilisable pour toute commande supérieure ou égale à 39 €.

Idéalement il devrait même effectuer une commande de 59 € ou plus pour bénéficier d'un cadeau gratuit issu de la collection **IDÉES HOMME** (sans d'ailleurs connaître la nature et la valeur du cadeau).

Martial est finalement déçu de ce « bonus exceptionnel. » Il va exiger de ce pas la radiation de ses coordonnées du fichier clients.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)